



Appel à la mobilisation pour fournir l'équipement nécessaire aux pratiques de médecine de famille durant la pandémie de COVID-19

Dernière mise à jour : le 14 avril 2020

Contexte

Les médecins de famille jouent un rôle déterminant dans les soins de santé offerts en milieu communautaire et dans les salles d'urgence, mais particulièrement durant cette pandémie de COVID-19.

L'Agence de la santé publique du Canada a recommandé que les travailleurs de la santé utilisent l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié lorsqu'ils interagissent avec des patients chez qui l'infection par la COVID-19 est soupçonnée ou a été confirmée¹. Toutefois, les pénuries d'ÉPI, comme les gants, les blouses et les masques, font en sorte qu'il est difficile pour les médecins de famille de suivre ces directives lorsqu'ils offrent des services essentiels à leurs patients. Le manque d'ÉPI est particulièrement préoccupant pour les médecins qui soignent des patients en situation de vulnérabilité².

Efforts et défis actuels

En raison du manque de matériel et de la demande pressante pour l'ÉPI, les médecins de famille ont été contraints d'acquérir de l'ÉPI d'autres secteurs et de rationner leurs réserves limitées³. Beaucoup de médecins de famille fournissent actuellement des soins virtuels à leurs patients, mais ils ont cependant besoin d'ÉPI lorsqu'ils fournissent des soins en personne (comme l'administration de vaccins et les soins aux patients en situation de vulnérabilité).

Voici les résultats d'un sondage mené par l'Association médicale canadienne les 30 et 31 mars 2020 :

- Un médecin sur cinq craignait l'épuisement de ses réserves d'équipement essentiel, comme les respirateurs et les écrans faciaux, d'ici deux jours à moins d'acquérir du nouveau matériel.
- Soixante et onze pour cent des médecins en milieu communautaire ont commandé de l'équipement au cours du mois, mais seulement 13 pour cent ont reçu leurs commandes ou la confirmation que l'équipement avait été expédié.
- Parmi ceux et celles qui attendaient de l'équipement, 11 pour cent seulement étaient au courant qu'il existait des sources d'approvisionnement alternatives gouvernementales.

Pour accroître les réserves d'ÉPI, le gouvernement fédéral a pris les mesures suivantes :

- Financement fédéral de 2 milliards de \$ pour assurer un approvisionnement adéquat en ÉPI pour les professionnels de soins de santé⁵
- Annonce d'un plan national pour mobiliser les fabricants canadiens afin de combler le besoin croissant d'équipement médical⁶
- Renonciation (temporaire) à certaines exigences réglementaires afin d'accélérer l'accès à l'ÉPI, aux antiseptiques pour les mains et aux écouvillons pour limiter la propagation de COVID-19⁷

- Approbation d'un arrêté d'urgence permettant aux fabricants de soumettre sans frais une demande d'autorisation d'importation ou de vente d'un instrument médical destiné à être utilisé à l'égard de la COVID-19⁸
- Soutien de techniques de fabrication novatrices, comme l'impression 3D, pour combler le besoin criant d'ÉPI⁹

Mesures à prendre

- Le Collège des médecins de famille du Canada exhorte le gouvernement fédéral à acquérir et déployer de l'ÉPI efficacement dans les pratiques de médecine de famille en milieu communautaire et les établissements de soins actifs.
- Le gouvernement fédéral doit offrir des incitatifs aux fabricants canadiens pour les encourager à accélérer la production et le processus de rééquipement afin de concentrer leurs efforts sur l'ÉPI.
- Le gouvernement fédéral doit continuer d'alléger les restrictions en matière d'importation, d'exportation et de distribution de l'ÉPI.
- Les autorités sanitaires fédérales, provinciales ou territoriales devraient expédier des trousseaux d'ÉPI (contenant des blouses, des masques, des gants, de l'antiseptique pour les mains, etc.) aux médecins de famille qui travaillent auprès de patients dans la communauté, comme durant la crise du SRAS en 2003, afin d'assurer leur capacité de soigner leurs patients en toute sécurité².
- Il faut faciliter l'accès à l'information concernant la disponibilité actuelle et future de l'ÉPI pour permettre aux fournisseurs et aux établissements de soins de santé de planifier de façon réaliste l'utilisation de leurs réserves.

Nous joindre

Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales
 Collège des médecins de famille du Canada
 (905) 629-0900
healthpolicy@cfpc.ca

Références

1. Agence de santé publique du Canada. *Prévention et contrôle de la maladie à coronavirus (COVID-19) : Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs*. Ottawa, ON : Agence de la santé publique du Canada ; 2020. Dans : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/lignes-directrices-provisoires-etablissements-soins-actifs.html#a4.10. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
2. Eggertson L. Canadian primary care doctors face shortage of protective equipment. *JAMC*. 2020; 192 (14) : E380-E381. Dans : www.cmaj.ca/content/192/14/E380. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
3. Buchman S. COVID-19 : Nouvelles du Dr Sandy Buchman, président de l'AMC. Association médicale canadienne. Le 24 mars 2020. Dans : www.cma.ca/fr/actualites/covid-19-nouvelles-du-dr-sandy-buchman-president-de-lamc-numero-4. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
4. Association médicale canadienne. *Sondage éclair de l'AMC sur les stocks d'équipement de protection individuelle*. Ottawa, ON : Association médicale canadienne ; 2020. Dans : www.cma.ca/sites/default/files/pdf/Survey/CMA-Survey-Supply-of-PPE_F.pdf. Date de consultation : Le 14 avril 2020.

5. Gouvernement du Canada. *Le premier ministre annonce le Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19* [communiqué de presse]. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada ; 2020. Dans : pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
6. Gouvernement du Canada. Appel à l'action ! Fournisseurs canadiens : Aidez à combattre la COVID-19. Gouvernement du Canada. Le 30 mars 2020. Dans : www.canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitreameliorerentreprise/aide-manufacturiers.html. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
7. Santé Canada. *Accès accéléré aux désinfectants, aux antiseptiques pour les mains et à l'équipement de protection individuelle pour aider à limiter la propagation de COVID-19, ainsi qu'aux écouvillons pour les tests*. Ottawa, ON : Santé Canada ; 2020. Dans : canadiensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/72623a-fra.php. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
8. Santé Canada. *Arrêté d'urgence concernant l'importation et la vente d'instruments médicaux destinés à être utilisés à l'égard de la COVID-19*. Ottawa, ON : Santé Canada ; 2020. Dans : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/annonces/arrete-urgence-importation-vente-instruments-medicaux-covid-19.html. Date de consultation : Le 14 avril 2020.
9. Santé Canada. *Impression 3D et autres fabrications d'équipement de protection individuelle en réponse à la COVID-19*. Ottawa, ON : Santé Canada ; 2020. Dans : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/instruments-medicaux/covid-19-fabrications-non-conventionnelles-equipement-protection-individuelle.html. Date de consultation : Le 14 avril 2020.